

La Nouvelle-Aquitaine, toujours la troisième région la plus peuplée au 1^{er} janvier 2023

Insee Flash Nouvelle-Aquitaine • n° 134 • Décembre 2025



Au 1^{er} janvier 2023, près de 6,2 millions d'habitants résident en Nouvelle-Aquitaine, soit plus de 9 % de la population métropolitaine. Le nombre de Néo-Aquitains continue d'augmenter à un rythme plus soutenu qu'au niveau national, grâce à un fort excédent migratoire.

Dans tous les départements de la région, excepté la Gironde, les décès sont plus nombreux que les naissances. Mais grâce aux migrations, leur population ne diminue globalement pas, sauf dans la Creuse. Les intercommunalités littorales et proches de la métropole bordelaise sont les plus dynamiques en termes de démographie.

Au 1^{er} janvier 2023, avec 6 150 451 habitants, la Nouvelle-Aquitaine est toujours la troisième région la plus peuplée de France. Loin derrière l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes, elle est suivie de près par l'Occitanie et les Hauts-de-France.

Entre 2017 et 2023, la population de la Nouvelle-Aquitaine progresse de 0,5 % par an en moyenne ► **figure 1**, un rythme similaire à celui observé entre 2012 et 2017, soit environ 32 200 habitants supplémentaires chaque année, l'équivalent d'une ville comme Agen ou Châtellerault. Cette progression est supérieure à l'évolution annuelle nationale (+0,4 %).

► 1. Évolution de la population entre 2017 et 2023

Département	Population 2023 (en nombre)	Évolution annuelle moyenne entre 2017 et 2023 (en %)		
		totale	due au solde naturel	due au solde migratoire
Gironde	1 690 493	1,10	0,18	0,92
Pyrénées-Atlantiques	706 564	0,71	-0,23	0,94
Charente-Maritime	672 279	0,71	-0,49	1,20
Vienne	438 897	0,08	-0,11	0,19
Landes	433 570	1,04	-0,31	1,35
Dordogne	417 614	0,16	-0,67	0,83
Deux-Sèvres	375 229	0,04	-0,26	0,30
Haute-Vienne	373 167	-0,06	-0,26	0,20
Charente	352 683	0,02	-0,39	0,41
Lot-et-Garonne	333 602	0,04	-0,38	0,42
Corrèze	240 826	-0,04	-0,57	0,52
Creuse	115 527	-0,44	-1,04	0,60
Nouvelle-Aquitaine	6 150 451	0,53	-0,23	0,76
France métropolitaine	66 165 815	0,39	0,13	0,26
France entière hors Mayotte	68 094 280	0,39	0,15	0,24

Notes : Les taux de variation sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. La somme des taux dus aux soldes naturel et migratoire peut être légèrement différente du taux de variation totale de la population. La classe autour de 0 (de -0,15 % à +0,15 %) représente ici des évolutions globalement stables.

Lecture : Au 1^{er} janvier 2023, la population du département de la Gironde est de 1 690 493 habitants. Entre 2017 et 2023, elle augmente en moyenne de 1,10 % par an, dont 0,18 point dû au solde naturel et 0,92 point dû au solde migratoire apparent.

Sources : Insee, recensements de la population 2017 et 2023, état-civil.

Une croissance démographique soutenue par le seul excédent migratoire

Sur la période 2017-2023, la croissance régionale repose sur le seul **excédent migratoire**, qui contribue à faire augmenter la population de 0,8 % en moyenne chaque année, soit 45 900 habitants de plus. C'est l'équivalent d'une commune comme Talence.

Avec la Bretagne, la Nouvelle-Aquitaine est la région de France hors Mayotte où les nouvelles installations plus nombreuses que les départs contribuent le plus à la croissance démographique, derrière la Corse et l'Occitanie (respectivement +1,2 % et +0,9 % en moyenne par an).

En revanche, sur la même période, le **déficit naturel** se creuse. L'excédent des décès sur les naissances contribue à faire diminuer la population en moyenne de 13 700 personnes chaque année (-0,2 %, après -0,1 % sur la période 2012-2017). C'est l'équivalent d'une commune comme Thouars ou Tulle.

Le déficit naturel s'accentue d'année en année dans plusieurs régions de France, mais la Nouvelle-Aquitaine est la région la plus touchée par la baisse de population due aux naissances moins nombreuses que les décès. La diminution des naissances résulte principalement d'une fécondité moindre : 150 enfants en moyenne pour 100 femmes néo-aquitaines en 2023 contre 168 en 2017 [pour en savoir plus (1)].

La Gironde, seul département de la région avec un excédent naturel

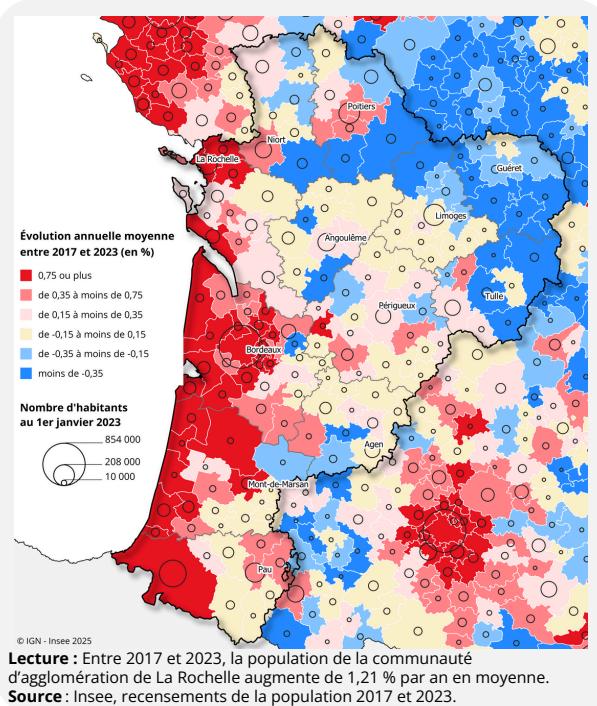
Exception faite de la Gironde, dans les onze autres départements de Nouvelle-Aquitaine, les décès sont supérieurs aux naissances. Cependant, grâce aux migrations résidentielles, leur population se maintient ou augmente dans la plupart des cas. Avec une variation comprise entre -0,1 % et +0,1 % par an en moyenne entre 2017 et 2023, elle est globalement stable dans la Vienne, la Haute-Vienne, les Deux-Sèvres, le Lot-et-Garonne, la Charente et la Corrèze. Elle progresse très modérément en Dordogne (+0,2 % en moyenne par an), plus fortement en Charente-Maritime (+0,7 %), dans les Pyrénées-Atlantiques (+0,7 %) et dans les Landes (+1,0 %). À l'inverse, dans la la Creuse, le nombre d'habitants diminue de manière sensible (-0,4 % en moyenne par an), l'excédent migratoire ne suffisant pas à compenser le déficit naturel.

Regroupant plus d'un quart de la population régionale, le département de la Gironde est le plus peuplé de Nouvelle-Aquitaine (1,7 million d'habitants au 1^{er} janvier 2023) et le quatrième département métropolitain où la population croît le plus fortement (+1,1 % en moyenne par an depuis 2017, soit 17 900 habitants supplémentaires chaque année).

Une croissance marquée sur le littoral et autour de la métropole bordelaise

Avec plus de 854 000 habitants au 1^{er} janvier 2023, Bordeaux Métropole est l'**intercommunalité** néo-aquitaine la plus peuplée, devant la communauté d'agglomération du Pays Basque et la communauté urbaine Limoges Métropole ► **figure 2**.

► 2. Population 2023 et évolution entre 2017 et 2023, selon l'intercommunalité



Lecture : Entre 2017 et 2023, la population de la communauté d'agglomération de La Rochelle augmente de 1,21 % par an en moyenne.

Source : Insee, recensements de la population 2017 et 2023.

Entre 2017 et 2023, la population de Bordeaux Métropole croît de manière soutenue, grâce à la fois à un excédent naturel et migratoire. C'est également le cas, dans une moindre mesure, dans certaines métropoles régionales, comme la communauté urbaine du Grand Poitiers.

Les autres intercommunalités où la croissance démographique est supérieure à la moyenne régionale sont essentiellement littorales, rétro-littorales ou bénéficient de l'attractivité de la métropole bordelaise. La croissance de la population sur la côte landaise est l'une des plus importantes de la région, portée par des arrivées bien plus nombreuses que les départs, avec en tête trois des intercommunalités les plus dynamiques démographiquement de la région : les communautés de communes (CC) des Grands Lacs, du Seignanx et de Maremne Adour Côte-Sud. Le Médoc, grâce à un excédent migratoire, est aussi un territoire néo-aquitain dynamique en termes démographiques, avec notamment la CC Médoc Atlantique dont l'impact des migrations résidentielles sur la croissance de la population est la plus importante de la région. Les populations dans le nord de la Charente-Maritime et l'intercommunalité du Pays Basque sont également en hausse notable.

Globalement, les gains de population des intercommunalités néo-aquitaines se réduisent au fur et à mesure de l'éloignement des métropoles et du littoral. Les plus fortes baisses de population se situent dans les intercommunalités du nord-est de la région, souvent confrontées à la fois à un déficit naturel et à un solde migratoire nul, voire négatif, telle la CC du Pays Sostranien en Creuse qui perd environ 100 habitants en moyenne par an sur la période.

Une baisse démographique marquée intervient aussi lorsque le déficit naturel important n'est pas compensé par un solde migratoire pourtant positif, comme c'est le cas pour la CC Marche et Combraille en Aquitaine qui perd 100 habitants par an en moyenne. ●

Sophie Baud, Stéphanie Joubert (Insee)



Retrouvez les données associées
à cette publication sur [insee.fr](#)

► Encadré 1 - Populations de référence

Le terme « **populations de référence** » se substitue à l'ancien terme de « **populations légales** » utilisé jusqu'aux populations 2021. Ce changement s'appuie sur une recommandation de l'autorité de la statistique publique.

► Encadré 2 - Le choix des périodes d'évolution de la population

La méthode du recensement annuel est fondée sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont analysées avec un pas de cinq ans. Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire a conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y a maintenant un intervalle de six ans au lieu de cinq habituellement entre deux collectes de recensement. Toutes les évolutions mesurées sur la dernière période sont donc analysées avec un pas de six ans : 2017-2023.

► Définitions

Le **solde migratoire** apparent ou « **solde migratoire** » est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période considérée. Il est estimé par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel. Il est **excédentaire** lorsque les entrées sont plus nombreuses que les départs.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Il est **déficitaire** lorsque les décès sont plus nombreux que les naissances.

Les **établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI), ou **intercommunalités**, sont des structures administratives permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun. Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

► Pour en savoir plus

- (1) **Série chronologique**, "Indicateur conjoncturel de fécondité des femmes - Ensemble - Nouvelle-Aquitaine", Identifiant 001744471, avril 2025.
- (2) **David E.**, "Toujours plus d'habitants en Nouvelle-Aquitaine", Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n° 118, décembre 2024.
- (3) **Chataignon P.**, "Les populations de référence des communes au 1^{er} janvier 2023 – La population française continue de croître, le solde naturel y contribue de moins en moins", Insee Focus n° 374, décembre 2025.

